Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevins, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le climat et La biodiversité sont de grands enjeux actuels de notre société pour des motifs connus et acceptés par la majorité de nos concitoyens et que je ne vais pas reprendre ici. Des mesures ont été prises pour favoriser globalement cette biodiversité à tous les niveaux de pouvoir, depuis l'Europe jusque dans notre agglomération.

La conscience de la nécessité de la protection de la biodiversité urbaine est plus récente. La biodiversité se limite trop souvent, dans nos esprits, et dans une Région très rurale, à nos campagnes et nos bois. Dans nos villes et agglomérations, on se contente trop souvent de zones vertes composées de pelouses et de grands arbres et tournées uniquement vers le bien être humain.

Nous nous rendons cependant de plus en plus compte que ces zones vertes sont utiles pour la santé humaine, à tous points de vue, mais qu'elles le sont encore plus lorsqu'elles sont vivantes. Tous ont remarqué le recul très net de la petite faune urbaine naturelle, pour ne citer que les exemples les plus visibles, le recul de nos moineaux, nos hirondelles, nos mésanges et tous nos oiseaux en général, de nos insectes comme les papillons, ..., de nos petits mammifères comme les hérissons, chauves-souris, ... et bien d'autres espèces que je ne vais pas toutes citer ici.

Les grands travaux sont aussi des cicatrices difficiles et longues à soigner.

Il devient urgent de favoriser toute la petite faune urbaine, de stopper la suppression de ses milieux de vie et d'arrêter de créer des milieux inadaptés.

Nous devons rendre la ville plus verte mais aussi veiller à maintenir un habitat pour cette petite faune urbaine comprenant également des zones nourricières, des points d'eau tranquilles et accessibles, des lieux d'abris et de nidification, des zones de liaison et tout ce qui est nécessaire à son existence.

Après de grands travaux nous devons soigner la biodiversité pour l'aider à cicatriser mieux et plus vite.

La ville de Liège est sans doute la plus verte de Wallonie mais il faut protéger cet atout, même le développer, et y intégrer la biodiversité animale. Quel meilleur marqueur de la santé de la biodiversité en ville que celui de la petite faune urbaine, en la protégeant on protège l'ensemble de la chaîne.

La biodiversité, surtout dans une ville, n'est pas du seul ressort de l'Echevinat de l'Environnement mais aussi, en concertation avec ce dernier, d'un autre acteur important, l'Echevinat de l'Urbanisme. Pour être efficaces, les mesures de protection de la petite faune urbaine doivent s'intégrer dans l'examen des permis en matière urbanistique, donc de manière plus individuelle, aussi bien dans le privé que le public. Il est nécessaire d'intégrer tout cela dans les « directives d'analyse des permis d'urbanisme de la ville de Liège », d'y introduire des mesures en faveur de la biodiversité et de la petite faune urbaine en particulier.

Il faut des minimas de zones vertes ou de zones perméables, adapter les règles d'éclairage en tenant compte de la petite faune, en particulier de nos chauves-souris, déterminer des règles de maintien de l'habitat naturel, ...

Même si l'urbanisme intègre de plus en plus ces notions, l'architecture moderne et l'isolation des bâtiments existants suppriment les abris et lieux de nidifications de beaucoup d'espèces urbaines, surtout cavernicoles ou semi cavernicoles, donc vivant dans des cavités. Pour contrer cette tendance, tout permis devrait intégrer la protection légale, ou contenir au moins un rappel, de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature et des lieux de reproductions existants, zones, trous, abris, ... déjà occupés.

Il doit aussi intégrer, autant que possible, notamment en cas d'existence de jardin ou de jonction avec une zone verte, des mesures de compensation et de développement comme des zones sauvages, arbres, buissons, plantes indigènes et nourricières, nichoirs, abris, point d'eau, liaisons comme un ensemble de fonds de jardin jointifs, ... On peut aussi créer des zones nature de quartier, soit un ensemble de jardins ou fonds de jardins jointifs aménagés en zones naturelles.

Cette politique doit aussi être suivie dans la gestion et les aménagements des lieux publics, y compris les bâtiments publics.

Comme déjà exposé, c'est donc en particulier par les permis en matière d'urbanisme et leur examen que tout cela peut s'appliquer. En protégeant la petite faune, de cette manière, on protège également les zones vertes et on les développe, tout profit pour le climat et le bien-être des résidents.

En conclusion, l'urbanisme doit favoriser la vie, en ville, de tous les humains, mais aussi de tout être qui y vit.

Enfin je dois exposer un dernier élément. Dans les derniers mois de l'année 2023, notre groupe a transmis environ 45 avis, à la suite des demandes de permis introduites, dans le sens de ce qui vient d'être exposé, lorsque les projets comportaient des jardins ou étaient jointifs à des zones vertes. Actuellement, sans information sur les décisions prises, nous n'avons pas les moyens d'évaluer et d'affiner ce travail. Il en est de même pour certains règlements de la ville, comme le plan Canopée. Il serait donc plus efficace, y compris pour les autres services et les intervenants, dans un souci de transparence et d'efficacité, que l'urbanisme donne accès aux décisions prises.

Une ville plus verte et pleine de vie ne peut qu'apporter plus de bien être à ses résidents.

Notre groupe est à la disposition de tout service ou élu voulant s'impliquer dans la biodiversité ou la protection de la petite faune urbaine et ainsi améliorer tous les éléments de la chaîne vivante pour apporter un mieux-être à tout habitant de notre ville, humain ou non.

Ma question est donc « Quelle place, au vu de l'exposé, la ville de Liège accorde-t-elle à la protection et au développement de la petite faune urbaine dans le traitement des demandes de permis en matière urbanistique ? »

Je vous remercie de votre attention.

NATAGORA LIEGE - Groupe biodiversité urbaine c/o LHOUTE André 4000 LIEGE, Jonruelle 66/061 lhoutepapou@live.fr 0491/87.67.31